

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Sommaire

- P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAIFRIQUE - Du racisme ordinaire - La « vraie liste » - Total privatise la marine camerounaise - Opacité naturelle - Le monde est si petit - Fausse modestie - Côte d'Ivoire : un optimisme feint
- P. 3 Le FMI et sa proie africaine
Un rapport récent du FMI montre comment le FMI entend garder en vie la proie africaine pour la sauvegarde du système financier mondial et de ses bénéficiaires.
- P. 4 CONGO-BRAZZAVILLE Sassou Ngessou ou la démocratie frappée d'obscénité
La récente escale de Nicolas Sarkozy à Brazzaville aura sans doute été, à quelques semaines d'une élection présidentielle, l'occasion de prendre la mesure exacte des propos tenus récemment par notre ambassadeur : « Aujourd'hui, la paix et la stabilité sont revenues, mais l'État de droit et l'administration restent à perfectionner ».
- P. 6 TCHAD Les Tchadiens, toujours otages du soutien français à Idriss Déby
Le dernier rapport Afrique de l'International Crisis Group (ICG) est sans détour dans ses conclusions quant au bilan de la force européenne à forte composante française (Eufor) dans l'Est du Tchad.
- P. 7 LIRE Déby, vers une fin fatale
Le journaliste tchadien, Samy Passalet, raconte de l'intérieur, la passation de pouvoir mouvementée entre Hissène Habré et Idriss Déby.
- P. 9 MAURITANIE La junte militaire et la France jouent avec le feu
La bienveillance française envers les putschistes mauritaniens se confirment.
- P. 10 SOMALIE Halte à la piraterie au nord comme au sud !
Le bras de fer engagé avec les pirates somaliens ne doit pas cacher les lourdes responsabilités des pays occidentaux dans la détérioration des conditions de vie des populations vivant le long des côtes.
- P. 11 FRANCE Immigration : une administration déloyale
Le témoignage édifiant publié par le Gisti qui illustre les pratiques quotidiennes des consulats français.

Éditorial

First dog

A quoi tient la politique ! Je m'étonne toujours de la capacité des médias à nous entretenir de futilités alors qu'on occulte les sujets majeurs qui nous concernent. Mais c'est une naïveté puisque les médias sont justement faits pour nous empêcher de nous occuper de ce qui est important pour nous. Ainsi la peopolisation du pouvoir nous a valu aux infos TV des images sur le chien offert à la famille gouvernante états-unienne, présenté comme « *the first dog* ». Quel grincheux peut prendre ombrage de cette anecdote humoristique ! Mais il faut se méfier de l'humour, il ne faut pas trop jouer avec parce que sa fonction est éminemment subversive – ainsi la cérémonie qui montrait Bush grânciant une dinde le jour de la célébration du *Thanksgiving* rappelle par l'absurde qu'il n'a jamais grâncié aucun condamné à mort quand il était gouverneur du Texas –.

Et si cette nouvelle humoristique nous suggérait que tous les palais gouvernementaux n'étaient finalement, à la Maison Blanche, à l'Élysée et ailleurs, que des niches pour les *first dogs* qui nous gouvernent. On l'a vu au sommet du G 20 à Londres, réuni pour lutter contre les paradis fiscaux, et qui n'a même pas accouché d'une souris. La ridicule liste noire de quatre noms, le Costa Rica, la Malaisie, les Philippines et l'Uruguay exhibée à l'issue des travaux, s'est même évaporée en quelques instants – ces maladroits s'étant empressés de prendre l'engagement de respecter les normes internationales en matière d'information bancaire – si bien que le secrétaire général de l'OCDE a pu annoncer, avec un humour involontaire, le 7 avril 2009, qu'il n'y a plus aucun pays sur la liste noire des paradis fiscaux. On se bouscule par contre sur la liste grise, voire gris foncé, puisque, décidément, on ne lésine pas sur l'humour dans les hautes sphères.

Les dirigeants des 20 pays les plus riches, censés être réunis pour prendre des mesures contre l'évasion des capitaux – ce qui passait nécessairement par la réforme drastique de ces « normes internationales » qui ont permis toutes les aberrations de la situation actuelle – se sont contentés de poser pour la photo. Ils ont montré qu'ils étaient tenus en laisse par des intérêts bien plus contraignants que ceux des peuples qu'ils disent représenter. Ils ont renvoyé les vraies décisions à leurs maîtres.

Ils ont décidé d'allouer plus de 1 000 milliards de dollars aux IFI (Institutions financières internationales, Banque mondiale et Fond monétaire international). Les fonds du FMI s'en trouvent triplés avec 500 milliards de dollars supplémentaires, s'ajoutant aux 250 milliards de dollars de ressources existantes. Les pouvoirs politiques des IFI sont renforcés, ce qui augmente en conséquence le pouvoir des vrais décideurs en son sein puisque la réforme des quotas de vote est renvoyée aux calendes grecques. Les dindons de la farce sont, comme de juste, une grande partie des pays émergents et les pays les plus pauvres, c'est-à-dire tous ceux qui ne figurent pas sur la photo.

Sur les *hedge funds* (fonds spéculatifs non réglementés, peu transparents, souvent implantés dans les paradis fiscaux), on a décidé non une réglementation, qui suffisait à les faire disparaître, mais la création d'une « agence de notation » qui a fait ricaner leurs promoteurs. On s'en est remis à la sagesse des dirigeants des banques et des multinationales pour réguler leurs extravagantes rémunérations. Autant demander au gibier de tisser les rêts pour se prendre.

Enfin, on a réaffirmé le dogme de l'OMC sur la liberté des échanges dans le commerce mondial. Sachant que 17 des 20 pays présents venaient de prendre ou de renforcer des dispositions protectionnistes, c'était la note « *le chien aboie, la caravane passe* » de l'événement.

Odile Tobner

Du racisme ordinaire

France Culture a été le seul média à faire un réel effort de programmation à l'occasion de la commémoration du 15^e anniversaire du génocide des Tutsi au Rwanda. (Les trois principales chaînes de télévision n'ont même pas jugé utile de mentionner l'événement dans leurs journaux du soir...) On peut regretter bien sûr l'impasse complète sur le rôle de la France. Le choix de certains intervenants laissait également à désirer. Ainsi, dans l'émission *Du grain à moudre* (6 avril 2009), Thierry Garcin (qui anime l'émission *Enjeux internationaux* sur la même antenne) estimait que la France s'était rachetée avec l'opération Turquoise. Pierre Servent, enseignant au collège interarmées de défense, colonel de réserve, ancien conseiller à la communication au ministère de la Défense, ancien responsable de la communication des forces spéciales et toujours très présent (comme « expert ») dans les médias quand il s'agit de défendre l'armée française, s'est, quant à lui, empressé d'expliquer qu'il s'agissait d'un génocide de proximité (sous-entendu plus ou moins spontané), quand s'est manifestée la première allusion à la réalité de la politique française. À Yann Jurovics qui lui rappelait au contraire la planification et la centralisation politique de la machine génocidaire, Servent réplique : « *Je ne veux pas du tout être prétentieux ou quoi que ce soit, je connais un peu l'Afrique, la planification en Afrique, ça atteint assez rapidement ses limites...* » Et la vision coloniale des militaires français reste toujours aussi bornée.

La « vraie liste »

Le Nigeria tente de récupérer quelque 50 millions de dollars de pots-de-vin versés à des responsables nigériens par la société américaine de services pétroliers Kellogg Brown & Root (KBR) et toujours gelés sur des comptes en Suisse. Il réclame également aux autorités américaines les noms des personnes qui ont reçu ces pots-de-vin.

KBR et son ancienne maison-mère Halliburton ont accepté en février de verser 579 millions de dollars au total après avoir plaidé coupable de corruption au Nigeria. Les sociétés ont versé pendant dix ans des pots-de-vin à des responsables du gouvernement nigérien afin d'obtenir des passations de marchés et des contrats de construction et d'ingénierie selon le ministère de la Justice américain.

En tout, près de 182 millions de dollars ont été versés à des responsables nigériens. Sur ce montant, environ 150 mil-

lions sont toujours gelés sur des comptes bancaires en Suisse.

Olusegun Adeniyi, le porte-parole présidentiel, a précisé que la France, dont « *la justice a été la première à enquêter sur cette affaire* », avait également été contactée « *afin d'établir une vraie liste des responsables corrompus* ». Y avait-il donc une fausse liste ? On est donc impatient de connaître cette fameuse liste qui devra mentionner, pour être tout à fait sérieuse, les entreprises corruptrices. Mais s'il est vrai que la justice française a été la première à enquêter (*Billets d'Afrique* n°179, avril 2009), elle est loin de faire du zèle. Car le résultat de l'enquête a été au final très décevant. Si l'ancien ministre nigérien du pétrole Dan Etete (1995 à 1998) a été reconnu coupable d'avoir blanchi des fonds provenant de commissions versées notamment par Elf dans les années 1990 et condamné, le 18 mars, à huit millions d'euros d'amende pour blanchiment aggravé, Elf, devenu Total, n'a jamais été inquiétée.

Total privatise la marine camerounaise

Le golfe de Guinée et ses immenses champs pétroliers sont au centre de toutes les attentions sécuritaires. Il s'agit, pour les compagnies pétrolières, de pomper (et de polluer) le plus tranquillement possible à l'abri des sabotages d'oléoducs, attaques de navires et enlèvements d'employés locaux et étrangers commis par des groupes comme le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger (Mend), qui revendiquent une meilleure redistribution des revenus de l'or noir. Dans le delta du Niger, des unités de la police et de l'armée nigérienne sont déjà équipées par les multinationales en plus des sociétés de sécurité privées qui opèrent dans la zone. Amnesty International a récemment dénoncé le recours, de plus en plus fréquent, par la police nigérienne, à la torture, aux exécutions extrajudiciaires et aux disparitions forcées pour juguler les actions des groupes armés.

Au Cameroun voisin, dans la péninsule de Bakassi, les Bakassi Freedom Fighters (BFF) ont fait récemment la Une avec l'enlèvement d'employés des groupes Bourbon et Total. À ce sujet, la *Lettre du continent* (n°562) nous révèle que Total finance les opérations de six des huit bâtiments de la marine camerounaise pour surveiller ses plateformes.

Opacité naturelle

P. Buffet, PDG d'Eramet, dont la Comilog est la filiale au Gabon, au sujet du projet de complexe métallurgique de

transformation du manganèse à Moanda (RFI, 9 avril 2004) : « *La Comilog, c'est une filiale à 67 % du groupe Eramet, mais l'État gabonais est actionnaire à hauteur de 25%, donc il touche des dividendes importants, et puis par ailleurs nous avons une convention avec l'État, bien évidemment dont je ne peux pas donner les détails, qui correspond à l'intérêt objectif et de l'État gabonais et de nous-mêmes et qui donc bénéficieront (sic) aux deux.* » Une opacité qui ne correspond bien évidemment pas à l'intérêt objectif des populations, et qui donc ne lui bénéficiera pas.

Le monde est si petit

On apprendit le mois dernier que les facilitateurs utilisés par Areva pour faire main basse sur l'uranium de RDC étaient notamment Georges Forrest, industriel minier belge et néanmoins consul de France à Lubumbashi, Patrick Balkany, député UMP des Hauts-de-Seine et Fabien Singaye. Ce dernier, qui officie depuis quelques années comme conseiller du général Bozizé en Centrafrique, avait déjà rendu service à la multinationale française pour son rachat de l'entreprise Uramin. Hasard du calendrier, *Le Nouvel Observateur* avait révélé le mois précédent (9 mars 2009) que Fabien Singaye, ancien agent du régime Habyarimana (proche de Paul Barril) chargé de débusquer les opposants tutsi en exil, ancien actionnaire de la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTL) et gendre de Félicien Kabuga (le financier du génocide) avait également été le traducteur utilisé par le juge Bruguière et le commandant Payebien pour debriefier, au ministère de l'Intérieur, leurs « témoins » rwandais dans « l'enquête » sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana...

Fausse modestie

À l'occasion des élections en Afrique du Sud, les principales chaînes de télévision françaises ont toutes réalisé des reportages - difficile d'ignorer le pays de Mandela... - et proposé le même portrait de Jacob Zuma. On retiendra principalement qu'il est Zoulou et qu'il aime danser sur scène à l'occasion de ses meetings. On saura aussi qu'il a échappé de peu à un procès pour une affaire de corruption quand qu'il était vice-président. On n'a pas, par contre, jugé utile d'informer les téléspectateurs sur l'identité des corrupteurs : deux filiales de la firme française Thalès, ex-Thomson-CSF...

Retrouvez tous les articles de *Billets d'Afrique et d'ailleurs* depuis 1993 sur le site billetsdafrique.survie.org !

Côte d'Ivoire : un optimisme feint

Le 28 avril, le Conseil de sécurité de l'ONU a expédié l'examen de la situation ivoirienne en quinze minutes. À la tribune, se sont succédé le représentant spécial de l'ONU à Abidjan et l'ambassadeur ivoirien. Ce dernier a relayé les remerciements du président Gbagbo au gouvernement français pour son soutien constant dans les négociations avec le FMI et la Banque mondiale et sa demande de poursuivre. Quant au représentant spécial, il a complètement fait volontairement l'impasse sur le récent rapport intérimaire du Groupe d'experts onusien, pourtant fort éclairant sur l'enlisement du processus de paix et les dangers de la situation actuelle. En quelques lignes d'introduction, les experts ont balayé d'un revers de main l'optimisme feint des diplomates et pointé du doigt les obstacles constitués par des intérêts économiques ivoiriens et étrangers : « *Le Groupe note que, si la situation politique en Côte d'Ivoire demeure relativement calme, il serait erroné d'y voir un signe de progrès vers un règlement pacifique de la crise. Dans le nord du pays, des milices quasi privées contrôlent les ressources naturelles et continuent d'extorquer des loyers aux entreprises locales et à la population civile. Comme toute économie quasi étatique de ce type, celle du nord de la Côte d'Ivoire est tributaire des marchés étrangers pour l'exportation des ressources naturelles et des relations avec les fournisseurs étrangers pour l'importation de biens stratégiques comme le carburant, les véhicules et les armes [...]. Le nord du pays est divisé en plusieurs commandements politico-militaires qui se disputent (parfois violemment) le contrôle des ressources naturelles et du commerce. Si la situation politique du pays venait à se détériorer, menaçant les intérêts économiques de certaines parties, le Groupe ne peut exclure la possibilité d'une escalade rapide de la violence armée, en particulier dans le nord. Malgré l'embargo sur les armes, les parties au conflit demeurent assez lourdement armées pour engager des hostilités armées soutenues, et certaines se réarment. Dans les prochains mois, certaines parties renforceront davantage leur contrôle sur le territoire et les ressources économiques du nord de la Côte d'Ivoire, augmentant ainsi les enjeux de tout règlement politique futur* ». En plus de la charge de l'introduction, les experts promettent dans le rapport final de décembre « *une analyse globale des revenus des forces nouvelles* ».

Parviendront-ils à bousculer le train-train des profiteurs de la crise ?

RdB, VS, DM

Le FMI et sa proie africaine

Un rapport récent du FMI, « L'Afrique subsaharienne face à la crise, perspectives économiques régionales »¹, montre comment le FMI entend garder en vie la proie africaine pour la sauvegarde du système financier mondial et de ses bénéficiaires.

Le rapport, à lire entre les lignes et à déchiffrer à partir du jargon des technocrates, s'ouvre sur une claronnante déclaration de satisfaction pour les dix dernières années au motif qu'elles ont été, en Afrique, des années de croissance assez forte et que le FMI s'en attribue le mérite par ses directives. Il n'y a cependant aucune mention, en dehors de la constatation de la croissance, de l'absence notable de recul de la pauvreté qui l'a accompagnée. C'est quand même un sujet qui mériterait d'être longuement étudié. On préfère là-dessus fermer les yeux. La croissance est toujours considérée dogmatiquement comme seul facteur d'un recul déclaré « souhaitable » – seulement ? – de la pauvreté, malgré la preuve de son inefficacité dans certains contextes, notamment africains, de corruption de l'État.

L'exposé concerne essentiellement le retentissement de la crise mondiale sur les économies africaines avec le souci n°1 : pourront-elles continuer à rembourser leurs dettes ?

En effet, les ressources africaines dépendant essentiellement de leurs exportations de denrées agricoles et de matières premières. Ces ressources baisseront si leurs clients étrangers n'ont plus d'argent. L'effet s'est déjà fait largement sentir sur le pétrole.

La crise pourrait aussi inciter les capitaux étrangers à s'en aller, non qu'ils ne fassent de très bons rendements en Afrique, mais, les maisons-mères étant ruinées, elles ont besoin de rassembler toutes leurs ressources pour leur propre sauvegarde. Le système bancaire des pays de l'aire CFA est en effet détenu en moyenne pour les trois quarts par des banques françaises. Les envois de fonds par la diaspora pourraient aussi baisser.

L'Afrique n'a, directement, rien perdu dans la crise. Les Africains n'ont jamais eu de capitaux à investir dans l'économie de casino. Les effets sont

tous des effets induits par la faillite de la gestion des pays riches. C'est une excellente raison apparemment pour que ces pays, par la voix du FMI, leur donnent toutes les directives pour réguler leur comportement et leurs décisions.

Et, d'abord, de dévaluer leur monnaie, ce qui appauvrira considérablement leurs habitants mais permettra à ceux des pays importateurs de continuer à consommer des produits exotiques, bananes, café, cacao. On va donc probablement assister à une dévaluation du CFA, dont le plus grand intérêt proclamé par ses défenseurs tient, paraît-il, dans sa parité fixe... sauf quand il s'agit de sauver le pouvoir d'achat au Nord.

Le plus grand problème finalement sera d'éviter les troubles sociaux alors qu'on pressurera un peu plus encore les pauvres. Sur ce point, le FMI n'a pas de solution. Il constate que les États africains ont très peu de moyens de protection sociale. Il encourage donc les pays riches à ne pas diminuer leur aide et même à l'augmenter. Bien qu'ils soient en difficulté, cela ne représente pas grand-chose pour eux et cela peut rapporter gros en maintenant le statu quo des relations de dépendance Nord-Sud, tellement avantageux.

Bien sûr la principale prescription du Knock mondial est : surtout pas de protectionnisme ! On peut en conclure que la seule chance pour les Africains d'avoir une vie meilleure serait de profiter de cette crise pour s'émanciper de la tutelle des institutions financières internationales et de leurs riches actionnaires, de se consacrer au développement autocentré de leur économie, de produire pour eux, d'augmenter le prix de leurs ressources pour pouvoir investir dans la construction d'infrastructures et donner du travail à leurs habitants, d'entamer enfin le cycle d'un développement endogène de l'Afrique, le seul qui ne soit pas une chimère.

Odile Tobner

1. www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2009/pdf/020409f.pdf

Suivez les alertes et le fil info de Billets d'Afrique et d'ailleurs sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter !

CONGO-BRAZZAVILLE

Denis Sassou Nguesso ou la démocratie frappée d'obscénité



La récente et très courte escale de Nicolas Sarkozy à Brazzaville aura sans doute été, à quelques semaines d'une élection présidentielle qui n'ose dire son nom¹, l'occasion de prendre la mesure exacte des propos tenus récemment par notre ambassadeur : « *Aujourd'hui, la paix et la stabilité sont revenues, mais l'État de droit et l'administration restent à perfectionner* »².

Journaliste ayant dénoncé la corruption du régime, Bruno Ossebi, récemment éliminé, n'aura pas eu l'occasion de savourer ce retour à la paix et à la stabilité. Pas de chance... Quant à l'État de droit qui resterait à perfectionner, notre ambassadeur fait montre d'une exigence un peu rude car enfin, la perfection est-elle de ce monde ? Aussi, plus simplement, tenterons-nous de mettre en évidence quelques légères anomalies susceptibles de discréditer cette future consultation à la légitimité de laquelle Denis Sassou Nguesso est, on le sait, très attaché. Le dernier recensement démocratiquement organisé au Congo remonte à 1992. La population avait été évaluée à 2,5 millions d'habitants. Le coup d'État de 1997 auquel a succédé la guerre déclenchée à Brazzaville (quartier de Bacongo), puis dans le département du Pool en 1998-1999, ainsi que les violences qui se sont poursuivies encore récemment, ont entraîné la mort de dizaines de milliers de personnes et le déplacement estimé de 500 000 autres. Et pourtant, le recensement effectué en vue de l'élection-plébiscite de 2002 (90% des suffrages s'étant portés sur Sassou Nguesso), fait alors état d'une population de 3,5 millions d'habitants avec un corps électoral de 2 277 144 inscrits³ (précision rassurante) qui, phénomène étonnant, est concentrée très majoritairement dans le nord du pays, la région d'origine du chef de l'État. Vous avez dit bizarre ? La composition du corps électoral (si on ose dire) des régions du nord est, à vrai dire, assez particulière. On y retrouve, en effet,

d'anciens militaires de Mobutu, ainsi qu'un grand nombre de génocidaires hutus ayant fait souche au Congo à qui ont été généreusement attribuées des cartes d'identité, en remerciement de leur rôle dans la coalition armée ayant assuré le succès du coup d'État de 1997 (voir plus loin). Si on prend en considération le fait que la création d'une Commission électorale indépendante réclamée depuis des années relève de l'utopie, que les guerres successives ont entraîné la destruction de nombreux bâtiments administratifs et mairies avec leurs archives, que les cartes d'identité se vendent dans la rue au profit le plus souvent d'étrangers provenant de pays voisins, et que certaines régions du Pool ne sont toujours pas représentées à l'Assemblée nationale depuis des années, force est de constater que la démocratie est devenue au Congo-Brazzaville un mot obscène. À tout le moins, on est en pleine confusion et on comprend mieux que Nicolas Sarkozy ait jugé bon d'apporter un peu de sérénité dans ce climat délétère en s'affichant aux côtés de Denis Sassou Nguesso.

Un peu d'Histoire

Denis Sassou Nguesso, apparaît pour la première fois sur une scène politique qu'il occupe encore quarante ans plus tard, en tant que compagnon de route de Marien Ngouabi qui va prendre le pouvoir à l'occasion d'un putsch militaire en 1968. Chef des services de sécurité puis ministre de la Défense, il fera dans un premier temps cause commune avec Marien Ngouabi pour écraser dans le sang en 1970 une première tentative de coup d'État, puis en 1972 une seconde conduite par Ange Diawara qui fut le premier à dénoncer la main mise sur le pouvoir par une oligarchie bureaucratique militaire et tribale (Obumitri) regroupant des officiers originaires du nord du pays, c'est-à-dire outre Marien Ngouabi, Denis Sassou Nguesso, Yhombi Opango et quelques autres. L'élimination d'Ange Diawara est un événement essentiel pour qui veut comprendre le comportement de Sassou Nguesso aujourd'hui, fondé sur la « fabrication » d'un antagonisme nord-sud reposant sur des « affrontements tribaux » qui légitiment à la fois sa conduite vis-à-vis de la population (*moi ou le chaos* ou si l'on préfère *si ce n'est moi ce sera pire...*), mais aussi toutes les idées reçues en Occident selon lesquelles

les affrontements interethniques font partie de ces étranges coutumes qui poussent irrésistiblement les Africains à s'entretuer. Tout le monde y trouve son compte... Mais, car il y a un mais, il faut savoir qu'Ange Diawara originaire du Pool, représentait en fait un ensemble de militants révolutionnaires qui, du nord au sud et de l'est à l'ouest du pays, partageaient le même idéal incarnant une possibilité de vivre ensemble, qui ne pouvait qu'être condamnée par avance. Circonstance aggravante, l'intégrité absolue des dirigeants exigée par Ange Diawara et ses partisans mécontentait fortement les chefs de l'Obumitri dont les tendances à l'embourgeoisement et à l'enrichissement illicite étaient évidentes aux yeux de tous. En 1977, Sassou Nguesso sera l'un des instigateurs, sans doute le plus actif, d'une double élimination en organisant l'assassinat dans des circonstances troubles du président en exercice Marien Ngouabi, et en faisant habilement endosser ce crime au prédécesseur de ce dernier, Massamba Débat, ce qui justifiera son exécution.

Des liens multiples avec la France

À partir de 1979, Sassou Nguesso prend le pouvoir et ne le quittera plus, à l'exception d'une parenthèse entre 1991 et 1997. Il est acquis que, dès les années 1970, tout en pilotant avec le talent quelque peu sanglant que l'on sait son ascension vers le pouvoir, Sassou Nguesso a noué en France de multiples liens avec des décideurs politiques et économiques, s'imposant ainsi comme un partenaire essentiel du volet congolais de la politique de la France en Afrique. De bonnes fées se penchent sur le début du premier « mandat » de Sassou Nguesso en 1979, puisque l'exploitation pétrolière repart à la hausse dans le contexte porteur du second boom pétrolier. Cette embellie prendra fin au cours de son deuxième « mandat » en 1985, année qui est marquée par l'effondrement des cours du pétrole. Le plan d'ajustement structurel imposé aux finances du pays par les institutions financières internationales, va entraîner une politique d'austérité dont la population sera la première victime. La corruption qui se répand comme pratique de gouvernance achève de détruire l'image d'un gouvernement contre lequel sont dirigées de premières manifestations. Le troisième « mandat » de Sassou Nguesso candidat unique réélu en 1989, sera de

courte durée. Le discours du président Mitterrand en juin 1990 lors du 16^e sommet France-Afrique de la Baule, qui prône le multipartisme, cadre mal en effet avec les pratiques politiques congolaises.

En août 1990, un groupe d'opposants en vue, dont Bernard Kolélas, publie une lettre ouverte dénonçant le caractère policier du régime, demandant l'instauration du multipartisme ainsi que l'organisation d'une conférence nationale. Sous la pression conjuguée de grèves et d'une forte mobilisation des intellectuels et des Églises, Sassou Nguesso est contraint, début 1991, de tenir cette conférence nationale qui tourne rapidement au procès du régime, les attaques se concentrant sur le chef de l'État.

Un trio infernal

Va suivre alors une courte période de transition destinée à préparer un processus électoral qui sera élaboré dans la douleur, sous la pression de l'armée, provoquant ainsi les premières violences urbaines.

Le premier tour de la présidentielle de 1992 place en tête, devant Bernard Kolélas et Sassou Nguesso, un homme politique chevronné, Pascal Lissouba, ex-membre du gouvernement Massamba Débat, et précédemment emprisonné à ce titre⁴.

Entre les deux tours, Sassou Nguesso se rallie à Pascal Lissouba et appelle ses électeurs à voter pour ce dernier en échange d'une entrée de son parti, le Parti congolais du travail (PCT), au gouvernement. Pascal Lissouba remporte nettement le second tour avec 61% des suffrages exprimés, au terme d'une élection jugée honnête par de nombreux observateurs. C'était une grande première, et hélas à ce jour elle le reste...

Sassou Nguesso n'ayant pas obtenu une présence suffisante de son parti au sein du gouvernement Lissouba, va s'allier à Kolélas faisant ainsi basculer la majorité à l'Assemblée nationale que Pascal Lissouba se verra contraint de dissoudre. S'ensuit une situation insurrectionnelle entraînant des affrontements dans la rue entre les partisans de Kolélas-Sassou et ceux de Lissouba.

À compter de cet instant, Pascal Lissouba sera confronté à des opérations de déstabilisation, orchestrées au Congo et en France, et la politique laisse dès lors le champ libre à la violence. Sassou Nguesso quant à lui passe une grande partie de son temps en France où il sait pouvoir compter sur un certain nombre de soutiens.

Le retour de Sassou Nguesso en 1997, par un coup de force militaire qui fera 10 000 morts, va se prolonger par une guerre civile assez confuse au cours de la-

quelle l'armée régulière va devoir affronter une coalition hétéroclite constituée des milices de Sassou (cobras), de soldats angolais et tchadiens, d'anciens soldats de la garde présidentielle de Mobutu, de génocidaires hutus réfugiés au Congo et de mercenaires européens, sous le regard bienveillant de la France et d'un certain nombre de ses homologues africains. La population brazzavilloise ne sera guère épargnée : 25 000 morts (source Cimade). Les institutions sont dissoutes et un pouvoir militaro-policier est mis en place.

À seule fin de s'assurer un pouvoir sans partage, la politique de Sassou Nguesso va dès lors basculer dans une terreur organisée dirigée contre les populations du Pool (département du sud dont est originaire son ennemi Bernard Kolélas), arguant d'antagonismes ethniques fantasmés, on l'a vu dès 1970, et dès lors instrumentalisés.

Il n'hésitera pas pour cela à fabriquer au sein même du Pool un « opposant maquisard » sorti de nulle part, le pasteur auto-proclamé N'Tumi qui va lever des milices composées en majorité de très jeunes combattants armés par Sassou Nguesso et les gouvernements limitrophes avec lesquels des accords de défense avaient été signés en 1997⁵. La population civile va en payer durement le prix dans l'indifférence générale de la France et des grandes puissances. Indépendamment des 500 000 personnes déplacées, on parle de 300 000 morts... Il ne s'agit que d'une évaluation, les ONG présentes sur place ayant été mises à l'écart.

Depuis lors, le régime de Sassou Nguesso semble s'être installé dans une routine tranquille faite de manipulations, de corruption, d'arbitraire avec son cortège d'intimidations, de justice aux ordres, d'arrestations, de pillages, de viols et d'assassinats commandités.

Routine peut-être pas si tranquille... En effet Denis Sassou Nguesso fait désormais l'objet de différentes actions en justice concernant aussi bien les droits de l'homme (massacres du Beach entre mai et août 1999, avec 353 morts recensés officiellement, mais sans doute 5 fois plus), que son train de vie (plainte en recel de détournement d'argent public déposée par Transparency International).

Un état privatisé

Le pouvoir en place est même miné de l'intérieur par un conflit qui n'a rien d'idéologique et qui oppose aujourd'hui au sein du PCT, les rénovateurs et les conservateurs. Il faut traduire... Les premiers, qui font partie de la garde rapprochée du Président, bénéficient des prébendes liées à leur statut, tandis que les seconds aimeraient

recevoir eux aussi, plus que des miettes du pactole que constitue un État devenu la propriété privée de la famille Sassou Nguesso. Les quelques observateurs internationaux qui seront présents lors des élections à venir, et qui n'en doutons pas seront soigneusement choisis en raison de leur grande expérience des consultations congolaises, concluront sans doute selon la formule consacrée que « *le scrutin a certes été entaché de quelques irrégularités mais que celles-ci ne remettent pas en cause la régularité globale de celui-ci* ». Il faut être raisonnable. Encore une fois, ne sombrons pas dans le perfectionnisme. L'ordre règne à Brazzaville.

Jean-François De Montvallon

1. Au 1^{er} mai en effet aucune annonce officielle n'a encore été faite bien que Sassou Nguesso multiplie les déplacements dans les régions.
2. Interview parue dans *Frères d'armes*, revue traitant de la coopération militaire franco-congolaise éditée sous couvert du Quai d'Orsay.
3. Soit 65% de la population alors que selon la règle communément admise (ONU), ce ratio ne peut excéder 50%.
4. Il ne devra sa libération qu'à une intervention du président du Gabon Omar Bongo auprès de son beau-père Sassou N'Guesso en 1979, lors de l'accession au pouvoir de ce dernier.
5. Ainsi, on a pu noter les visites fréquentes rendues dans le Pool au pasteur N'Tumi par le responsable des services secrets gabonais.

Bolloré, toujours accompagné

On sait que la France n'a pas ménagé ses efforts diplomatiques et financiers pour aider l'ami du président, Vincent Bolloré, à obtenir la gestion du port de Pointe-Noire, unique port maritime congolais et porte d'entrée et de sortie de l'Afrique centrale. L'Agence française de développement (AFD) a arrosé copieusement pour « accompagner » ce projet d'envergure (*Billets d'Afrique* 169, mai 2008). Fidèle à sa stratégie dite « du transport intégré », Vincent Bolloré lorgne toujours sur le chemin de fer Congo-Océan (CFCO), épine dorsale de l'économie congolaise reliant Brazza à Pointe-Noire sur 510 km. Le CFCO assure en effet le trafic commercial, avec des correspondances vers la Centrafrique, le Tchad, le Cameroun et la RDC. Alors qu'il semble acquis qu'il a été attribué à Bolloré mais sans aucune annonce officielle à ce jour, il est question de construire un pont sur le fleuve Congo pour l'évacuation d'une partie des minerais de la RDC. Gageons que l'AFD saura également « accompagner » ce projet pour le plus grand bénéfice du groupe Bolloré.

RdB

TCHAD

Les Tchadiens, toujours otages du soutien français à Idriss Déby



Le dernier rapport
Afrique de
l'International Crisis

Group (ICG) est sans détour dans son bilan de la force européenne à forte composante française (Eufor) dans l'Est du Tchad. Tout est dit dans son intitulé : Tchad, la poudrière de l'Est, (n°149, avril 2009).

Rappelons que l'Eufor avait un triple mandat de l'ONU : contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations et enfin contribuer à la protection de l'ONU, de ses installations et de son personnel, et notamment de la force dite Minurcat (L'Union des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad).

Critique dans le bilan, le rapport de l'ICG ne ménage pas non plus la politique de la France au Tchad. Et dans une moindre mesure celle de l'Union européenne.

Un rapport, qui souligne l'échec de l'Eufor et qui rejoint ce que nous écrivions déjà, en janvier, dans ces colonnes (*Billets d'Afrique* n°176, janvier 2009) : « (...) force est de reconnaître que rien n'aura changé dans la situation des populations civiles tchadiennes et des réfugiés soudanais au terme du mandat de l'Eufor et que cet aspect des choses n'aura en fait servi que d'alibi. (...) Les bénéficiaires de cette opération sont évidemment le régime tchadien et son allié français. Accordons à la force européenne qu'elle n'est pas intervenue à ce jour directement en soutien militaire du dictateur, ce que les autres partenaires européens avaient exclu. Mais, du point de vue de la résolution de la crise militaro-politique tchadienne et de la restauration d'un État de droit, conditions sine qua non d'une véritable sécurisation des populations, le bilan de l'opération européenne est nul. »

Ce que confirme aujourd'hui l'ICG au terme de la mission de la force euro-

péenne : « L'échec de l'Eufor-Minurcat à améliorer de façon pérenne la sécurité à l'Est du Tchad vient avant tout de la conception de ces deux missions. La genèse de cette opération, initialement bloquée par le refus du président Déby d'accepter une véritable mission de maintien de la paix dotée d'un mandat politique, a mené à de mauvais compromis sur tous les plans », « par conséquent l'Eufor-Minurcat n'a pas permis de résorber le banditisme, les conflits intercommunautaires ou la violence interethnique instrumentalisés par les acteurs tchadiens ». « (...) L'analyse selon laquelle la crise à l'Est du Tchad est essentiellement humanitaire a fait l'impasse sur les causes politiques et sociales du conflit et a condamné d'avance la mission à voir la portée de son action limitée à une simple sécurisation des réfugiés et des personnes déplacées, laissant le soin aux acteurs tchadiens de résoudre une crise politique sans soutien international. Alors que les soldats de l'Eufor luttent, avec un succès considérable, contre les accusations de partialité liées à la présence en son sein d'un contingent français, le blocage de la France contre tout mandat politique a contribué au jeu politique du président Déby, c'est-à-dire l'utilisation du déploiement international comme une force de dissuasion psychologique contre son opposition armée et ses soutiens soudanais. » « Grâce à l'Eufor, la

France a donc activement contribué à renforcer Déby sans aider les Tchadiens à trouver une solution durable à leur crise. Le processus politique, déjà insuffisant, a été pris en otage par le régime et, grâce à l'Eufor, Déby a renforcé son contrôle sur l'Est. Ce faisant, Paris a pu aussi partager le coût de l'opération avec l'Union européenne tout en lui faisant endosser ses objectifs politiques. » C'est effectivement ce qui s'est passé : le drapeau européen a fait oublier le rôle des forces tricolores d'Épervier qui tiennent le régime à bout de bras.

Alors que la mission de l'Eufor a pris fin en mars dernier, la résolution 1861 du Conseil de sécurité (14 janvier 2009) prolongeant le mandat de la Minurcat n'a apporté aucun changement de fond au rôle des Nations unies au Tchad. Il faut dire que, selon le rapport de l'ICG, « le régime à NDjamena a tout fait pour résister à une Minurcat renforcée militairement ou, comme mentionné plus haut, politiquement, avec l'aide de la France. Il y a un vrai risque que les troupes gouvernementales essayent de limiter les mouvements des contingents onusiens pour avoir les mains libres pour leurs opérations militaires et les manipulations des milices locales. »

« La joie, le bonheur et le sourire (*Billets d'Afrique* n°166, février 2008) que promettait Hervé Morin, ministre de la Défense français, grâce à la présence des forces européennes est donc encore à venir.

RdB

Il y a encore des enfants soldats au Tchad

Le 22 avril dernier, le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon a identifié 56 gouvernements et groupes armés de quatorze pays qui violent les lois internationales interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Parmi les forces gouvernementales qui ont été mentionnées dans six rapports consécutifs du secrétaire général au Conseil de sécurité figurent celles de la république démocratique du Congo et du Tchad.

D'après Human Rights Watch « le Conseil de sécurité avait indiqué qu'il envisagerait l'adoption de sanctions contre les gouvernements et groupes armés qui refusent de mettre fin à leur utilisation d'enfants soldats ». Dans ce cas, il faut aussi demander des comptes au gouvernement et à l'armée française qui soutiennent sans réserve le régime d'Idriss Déby. Un soutien inconditionnel qui perpétue donc l'utilisation d'enfants soldats.

Human Rights Watch a appelé le Conseil de sécurité à imposer des sanctions, notamment des embargos sur les armes, des interdictions frappant les déplacements à l'étranger et le gel d'avoirs, à l'encontre des personnes et parties qui ont persisté à recruter et à utiliser des enfants soldats en violation du droit international. L'organisation a également demandé que des poursuites judiciaires individuelles soient engagées à l'encontre des recruteurs d'enfants devant des tribunaux nationaux ou dans le cadre d'un déferrement devant la Cour pénale internationale.

TCHAD

Deby vers une fin fatale

Le journaliste tchadien Samy Passalet raconte de l'intérieur, la passation de pouvoir mouvementée entre Hissène Habré et Idriss Déby. Il étudie les exactions et fraudes en tout genre commises par les pouvoirs en place de 1986 à 2008.

Menaces, assassinats, épuration ethnique, corruptions, détournement de fonds public, impunité, fraudes électorales, interventions militaires dans les deux Congo, au Togo pour prêter main-forte successivement à Kabila, Sassou NGuesso et Eyadema, sont autant de faits que Samy Passalet recense et verse au compte d'Idriss Déby. À cela s'ajoute les morts dont il serait responsable, plus de 40 000 entre 1982 et 1990 quand il était chef de la sécurité sous Hissène Habré et presque autant durant ses dix-huit années de règne sans partage. Mais jusque là, rien de nouveau tant ces faits n'ont cessé d'être dénoncés par l'opposition tchadienne, civile et politique et les associations comme Survie ou Agir ici. L'intérêt du livre réside ailleurs même si sa rédaction manque parfois de rigueur. Journaliste à la radio nationale tchadienne (RNT), Samy Passalet a été membre du MPS, le parti créé par Déby, chargé de la communication et de l'organisation dans le 7^e arrondissement de N'Djaména. Il a accompagné le président dans ses nombreux déplacements en province. À ce titre, il a entretenu des relations privilégiées avec les principaux acteurs formant le cercle très fermé d'Idriss Déby. Cette position en fait l'un des hommes les mieux informés du Tchad, bien au fait des sulfureuses petites histoires du clan. Passalet analyse avec soin la stratégie mise au point par Idriss Déby pour assurer son maintien au pouvoir. Des affidés sont nommés à des postes stratégiques, dans la communication et la justice. Le verrouillage de l'information apparaît alors comme l'un des facteurs déterminants de la réussite des fraudes électorales. Passalet décrit par le menu

le bidouillage des résultats, recopiés et signés par une équipe de faussaires. Les originaux sont ensuite brûlés et lorsque les candidats floués de l'opposition déposent des recours auprès de la Cour suprême, les magistrats leur opposent une fin de non recevoir. Et Passalet de noter avec amertume que le président gabonais Omar Bongo et son homologue français sont toujours les premiers à adresser leurs félicitations à leur collègue tchadien : « *Nous avons également écouté sans sourire que Idriss Déby avait été élu légalement.* »

Le cas de l'opposant fédéraliste Yorongar Ngarléjy est emblématique. Celui-ci avait recueilli, au premier tour des élections présidentielles de 2001, plus de 40% des suffrages exprimés contre 15% à Idriss Déby. C'est Passalet lui-même qui fut chargé de rectifier l'interview donnée sur la chaîne nationale par Yokabdjim Nandigui, président de la CENI, qui avait annoncé fort prématurément et imprudemment un second tour de scrutin mettant en rivalité Idriss Déby avec le seul opposant reconnu : Yorongar.

Il ressort de cette lecture édifiante qu'aucune alternative politique n'est possible au Tchad par la voie des urnes. Déby a pris le pouvoir par les armes et tient à le conserver, pour lui et son clan, la fin justifiant tous les moyens.

Passalet livre aussi certains secrets qui ont une relation directe avec le conflit actuel du Darfour. Dans la soirée du 9 juin 2001, rendu euphorique par quelques verres de Chivas, Idriss Déby n'hésite pas à confier à son entourage ses grands projets dont voici quelques extraits : « *Le pays est à nous, pas seulement pour moi qui dirige le Tchad. C'est vrai que nous sommes très peu pour cette grande ambition consistant à instaurer un royaume Zaghawa ... Après moi, c'est toujours un autre Zaghawa qui doit diriger le Tchad...(...) nous allons faire des partenaires à partir de la République centrafricaine et du Soudan avec nos frères qui combattent Al-Bachir ... la conquête du Soudan, puis, après, celle de la RCA pour introniser Bozizé...l'offensive va être lancée dans un bref délai...* » (p. 96 et 97). Pour réaliser ce projet, il affirme en avoir les



moyens avec « *les revenus pétroliers et la subvention que le gouvernement de Taïwan versera sans tarder au trésor du Tchad.* »

Depuis, le Darfour est meurtri, l'Est du Tchad en feu, la sous-région déstabilisée et une lutte à mort s'est engagée entre Déby et Al Béchir. L'ancien courtisan journaliste estime que le président tchadien devrait être poursuivi par la Cour pénale internationale au même titre que le président soudanais. Alors comment ramener la paix dans l'Est du Tchad ? L'auteur suggère qu'il est encore possible de le faire à la condition que la France, au nom de la communauté internationale, fasse pression sur Idriss Déby pour l'amener à la tenue d'un forum inclusif au cours duquel seraient débattus tous les problèmes qui minent ce pays depuis plusieurs décennies.

Et chacun sait qu'au Tchad, le président tchadien s'est toujours radicalement opposé à l'organisation d'un tel forum. Par toutes ses révélations, le livre de Samy Passalet ne manque pas d'intérêt. Il est dans l'ensemble suffisamment documenté pour aider à mieux comprendre le système de gouvernance adopté par Déby au profit de son clan, ses ambitions, son ingénierie dans la sous-région et les origines des conflits au Darfour.

Antoine Bangui

De Samy Passalet, Éditions Publibook, 172 p., 20 euros.



Génocide rwandais : 15 questions pour comprendre

A l'occasion des XVe commémorations du génocide, Survie publie *La complicité de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda - 15 ans après/15 questions pour comprendre*. Autour de quinze questions-clés, l'ouvrage s'attache à démontrer les éléments constitutifs de cette complicité et tente de répondre aux interrogations qu'une telle accusation pose.

(Éditeur : L'Harmattan, avril 2009)



La françafrique sans complexe

La politique africaine de Nicolas Sarkozy s'inscrit plus dans une continuité que dans une rupture. Elle est une perpétuation de la politique néocoloniale que chaque président français a poursuivi depuis les « indépendances » africaines. *Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée*, par Samuel Foutoyet. Préfacé par Odile Tobner. Éditions Tribord, 160 p, 4,5 euros

En bref

Affaire BMA (1)

En novembre 2007, le parquet de Paris avait déjà classé sans suite une enquête préliminaire menée après le dépôt d'une première plainte dans l'affaire dite des « Biens mal acquis », visant les chefs d'État Denis Sassou Nguesso, Omar Bongo Ondimba et Teodoro Obiang pour l'important patrimoine acquis en France par eux-mêmes ou par leur entourage grâce au détournement des fonds publics. Suite à une deuxième plainte pour « *recel de détournements d'argent public* » déposée par Transparency international France, avec constitution de partie civile, le parquet de Paris a fait savoir qu'il s'opposerait à une information judiciaire (avis que n'est pas obligée de suivre la doyenne des juges d'instruction, Françoise Desset). La nouvelle a été connue... le 1^{er} avril, mais il ne faut y voir aucune coïncidence : il n'y a pas de jour privilégié pour les sales blagues du parquet de Paris.

Affaire BMA (2)

Alain Akouala Atipault, ministre de la Communication du gouvernement congolais a salué « *le bon sens* » dont témoigne la décision du parquet de Paris. Le même a accusé les ONG, dont Survie, qui mènent campagne sur la question des Biens mal acquis, d'être financées par les « fonds vautours » pour cette sale besogne. Il n'excluait d'ailleurs pas de porter plainte « *afin de démontrer les (liens) qui existent entre elles et les fonds vautours* ». (AFP, 2 avril 2009) Chiche !

Affaire BMA (3)

Le lendemain de la révélation de la décision du parquet de Paris, la principauté de Monaco annonçait l'ouverture d'une enquête préliminaire visant un compte offshore détenu par Edith Bongo Ondimba, l'épouse tout juste décédée du président gabonais, Omar Bongo, et fille du président congolais, Denis Sassou-Nguesso. « *L'effet G20 a joué à plein* », estime Renaud Lecadre dans *Libération* (3 avril 2009), « *Monaco multipliant dans la dernière ligne droite les gestes de bonne volonté pour ne plus se retrouver dans la liste noire des paradis fiscaux non-coopératifs*. » « *Le parquet de Monaco vient de s'offrir un petit plaisir en renvoyant à ses turpitudes françafricaines le parquet de Paris* », estime-t-il encore, même si « *l'ouverture de l'enquête monégasque est un simple leurre visant à redorer temporairement le blason de la Principauté* ».

Affaire BMA (4)

Dans une interview au *Figaro* (25 mars 2009), Denis Sassou Nguesso s'est indigné des accusations qui pèsent sur lui : chacun sait qu'il n'a « *personnellement aucun compte en banque en France* », et qu'il ne possède qu'« *un petit appartement avec un salon et deux chambres, avenue Rapp dans le VII^e à Paris* » ainsi qu'une « *maison qui jouxte la voie ferrée* » et qui « *a été rénovée plusieurs fois depuis vingt-cinq ans* » au Vésinet. Et les 112 comptes recensés au nom de ses proches ? Les appartements de luxe de son épouse ou aux voitures de luxes de ses enfants ? Ces derniers « *sont majeurs, ils sont mariés et ont eux-mêmes des enfants. Leur vie n'est pas la mienne et ils l'organisent comme ils l'entendent*. »

Affaire BMA (5)

Le 21 janvier dernier, près d'Orléans, après des menaces anonymes et des tentatives de corruption, un incendie s'était déclaré au domicile de Benjamin Toungamani, porte-parole de la Plate-forme congolaise contre la corruption et l'impunité (PCCI). Sa femme avait alors renoncé à se porter partie civile dans l'affaire des Biens mal acquis. Le même 21 janvier, à Brazzaville, un incendie éclatait également au domicile du journaliste franco-congolais Bruno Ossebi, qui enquêtait sur l'évaporation de la rente pétrolière et les complicités bancaires françaises, et qui avait annoncé son intention de se joindre à la plainte des Biens mal acquis. Alors que ses jours ne semblaient pas menacés, il était mort quelques jours plus tard à l'hôpital dans des conditions mystérieuses. Interpellé avant son voyage au Congo par un collectif d'ONG, l'Élysée avait fait savoir que l'affaire Ossebi « *fer[ait] partie des thèmes que l'on aborder[ait] peut-être à un moment ou à un autre* » de cette « *visite d'amitié* » (*La Croix*, 26 mars 2009). Malheureusement, trop occupé à saluer « *la paix et la stabilité retrouvée du Congo* » ainsi que leur « *héritage commun* » en matière « *de démocratie et de Droits de l'homme* », Sarkozy « *n'a pas évoqué la mort suspecte (...) de Bruno Ossebi* » (*Le Monde*, 27 mars 2009). Un oubli sans doute, à moins que...

À moins que...

« *Nous n'avons pas vocation à nous brouiller avec ceux qui sont historiquement nos amis et nous ont rendus de grands services* », avait prévenu Claude Guéant, le secrétaire général de l'Élysée (*Le Monde*, 25 mars 2009). Quand on vous dit qu'elle est de plus en plus décomplexée, la Françafrique.

VS

MAURITANIE

La junte militaire et la France jouent avec le feu

Alors que la junte mène son agenda de manière unilatérale, les soupçons que nous nourrissions à l'égard de la bienveillance française envers les putschistes mauritaniens se confirment.

Le 6 août dernier, le général Abdel Aziz à la tête d'une junte militaire, le Haut Conseil d'État, renverse le président élu Sidi Ould Cheikh Abdallahi. Malgré cet acte fondateur anti-constitutionnel, les putschistes arguent d'un retour à un fonctionnement constitutionnel normal pour organiser une élection présidentielle, fixée aux 29 mai et 6 juin prochain.

Les opposants au putsch, regroupés au sein d'un Front national pour la défense de la démocratie (FNDD) ainsi que le principal parti au parlement mauritanien, le Rassemblement des forces démocratiques (RFD), ont annoncé qu'ils boycotteraient un scrutin légitimant le coup d'État. Selon eux, Abdel Aziz veut l'onction des urnes (qu'il arrachera à tout prix) pour légitimer sa prise de pouvoir. Alors qu'il mène une politique populiste (rupture des relations diplomatiques avec Israël, mises en oeuvre de chantiers décidés sous l'ancien président dans les quartiers populaires de la capitale, nominations clientélistes et tribales au sein de l'appareil d'État, faveurs économiques à ses laudateurs...), son Premier ministre vient de « superviser une formation » des membres de la commission électorale indépendante... Selon un de nos informateurs, les hommes d'affaires sont également « fermement incités » à financer la campagne électorale du général. Le site d'informations *Taqadoumy* a aussi révélé que l'état-civil aurait été mis à disposition de la tribu d'Abdel Aziz (les Oulad Bousba) et que des versements d'argent auraient été faits aux autres candidats...

Parmi ces trois candidats que beaucoup présentent comme des faire-valoir, on compte deux anciens opposants au dictateur Taya : Ibrahim Sarr, président d'un parti communautaire (l'AJD/MR), Kane Hamidou Baba, qui vient de quitter le RFD, et Sghair Ould M'Barek, ancien Premier ministre du despote Taya.

Face à cette institutionnalisation du fait accompli (la *gazra* mauritanienne), la commu-

nauté internationale tergiverse. Seuls les États-Unis refusent clairement de légitimer la junte. L'Union africaine (UA), malgré des propos fermes, n'a toujours pas publié la liste des Mauritaniens qu'elle sanctionne. Elle a envoyé son président, Kadhafi, pour une médiation qui a lamentablement échoué du fait de son soutien aux putschistes depuis le coup de force. Le Sénégal s'essaie à son tour comme médiateur, mais le président Wade a lui aussi légitimé la junte depuis le début. Quant à l'Algérie, sa position s'assouplit et l'Iran voit d'un bon oeil un pays qui a rompu avec Israël.

Un coup d'État légitimé

Alors que l'Union européenne (UE) vient de confirmer le gel de ses 156 millions d'euros d'aide sur cinq ans, la France multiplie les signes en faveur de la junte. Dans une interview à *Jeune Afrique* (22 mars), Bernard Kouchner a affirmé que « le général [...] Abdel Aziz doit démissionner au moins 45 jours avant l'élection présidentielle s'il souhaite s'y présenter ». Une phrase lourde de sens validant le principe d'une élection présidentielle alors qu'auparavant les diplomates réclamaient l'assentiment de l'opposition au putsch... Toujours est-il qu'à la mi-avril, le général Abdel Aziz a démissionné de la tête de la junte et s'est porté candidat à la présidentielle.

Le 27 mars dernier à Niamey, le président Sarkozy affirmait, sur RFI, que seule la France avait protesté face au putsch et que « lorsque le président démocratiquement désigné [sic] a été retenu, moi-même je l'ai appelé, moi-même j'ai exigé qu'il soit libéré, mais enfin, force est de constater qu'il n'y a pas eu un député ou un parlementaire qui a protesté et qu'il n'y a pas eu de manifestations ». Outre le fait que Nicolas Sarkozy n'a jamais appelé le président renversé, ces affirmations sont mensongères alors qu'après le coup d'état, la France se contentait seulement de faire part de ses préoccupations et affirmait suivre avec attention l'évolution de la situation. En revanche, les États-Unis, l'UE et l'UA condamnaient. Des propos présidentiels qui annonçaient, en tous cas, l'abandon des démocrates à leur sort. Quant aux parlementaires, entre un tiers et la moitié d'entre eux a dénoncé le coup d'état. Le président de l'Assemblée nationale mauritanienne fut même reçu à ce propos par son homologue français, Bernard Accoyer

(UMP) et par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à l'Élysée. En fait, Paris est accusé de défendre ses intérêts en Mauritanie. Ainsi le site d'informations *Taqadoumy* révélait que des militaires français débarquaient fin mars en Mauritanie pour des repérages afin d'établir une base militaire dans le nord-est du pays, qui, plutôt qu'une base française, sera sans doute destinée à une force mauritanienne dite anti-terroriste, armée et encadrée toutefois, par l'armée tricolore (*Billets d'Afrique* n°178, mars 2009). Elle sécurisera des intérêts économiques (explorations prometteuses menées par Total et GDF dans la zone) et stratégiques (contrôle de cette vaste zone de non-droit où circulent trafiquants, terroristes, clandestins, rebelles touaregs et du Polisario, agents marocains, algériens et maliens).

Un conseiller français

Le premier secrétaire de l'ambassade française à Nouakchott (poste habituellement réservé au chef des services secrets), Jean-Michel Antona, est aussi accusé par divers observateurs, informateurs et opposants au putsch d'être le conseiller occulte du général Abdel Aziz. Selon *Taqadoumy*, il aurait même participé à une réunion très franc-africaine regroupant Karim Wade, fils, très apprécié à Paris, du président Wade, Robert Bourgi, intermédiaire très influent entre l'Élysée et nombre de présidents africains, Bouamatou, le plus riche homme d'affaires de Mauritanie et cousin du chef putschiste, et le général Abdel Aziz, alors tout juste démissionnaire et en campagne électorale...

Face à ces défaites diplomatiques, l'opposition au putsch (FNDD, RFD et société civile crédible) n'a plus guère de choix que de porter le combat dans la rue où les différentes manifestations et *sit-in* qu'elle organise sont violemment réprimés, des parlementaires étant même hospitalisés. En l'état actuel des choses, et à plus forte raison si la situation venait à dégénérer comme cela se dessine, les autorités françaises devront rendre des comptes sur leurs positions consistant à légitimer, une fois de plus, un coup d'État.

Issa Bâ

issaba.mr@gmail.com

SOMALIE

Halte à la piraterie au Nord comme au Sud !



Le bras de fer engagé par la communauté internationale avec les pirates somaliens ne doit pas cacher les lourdes responsabilités des pays occidentaux et notamment de l'Europe dans la détérioration des conditions de vie des populations vivant le long des 3 300 km de côte de la Corne de l'Afrique.

Ces dernières semaines, la Somalie a tristement fait les gros titres des journaux français avec l'affaire du *Tanit*, ce voilier de plaisance faisant route pour Zanzibar, dont l'équipage a été capturé dans le golfe d'Aden par des pirates. Le 10 avril, le bateau était repris après un assaut musclé des militaires français présents sur zone, entraînant au passage la mort du skipper français et de deux des cinq pirates somaliens. Un an plus tôt, en avril 2008, les grands médias français avaient abondamment commenté là encore le détournement d'un autre voilier français, le *Ponant*, dont la prise d'otages s'était terminée, après la remise d'une rançon, par une opération terrestre mise en scène dans les journaux télévisés un peu à la façon d'un téléfilm hollywoodien. Cette fois là, trois pirates avaient été tués dans l'opération militaire et les 30 otages du bateau avaient eu la vie sauve.

Depuis un an, la recrudescence des actes de piraterie au large des côtes somaliennes se confirme chaque jour : les chiffres de l'année 2008 sont les plus élevés depuis le début du recensement du Bureau maritime international en 1991, avec 293 attaques de navires et 889 marins pris en otage. Et la situation semble encore empirer depuis le début de l'année 2009, avec près de 300 otages enregistrés en trois mois. Quand on considère les résolutions et les moyens mis en place par la communauté internationale pour contrôler la zone (résolution n°1816 du Conseil de sécurité de Nations unies autorisant les navires militaires des états agréés par le gouvernement somalien à pourchasser les pirates dans ses eaux, opération militaire « *Atalanta* » engagée par l'Union européenne depuis décembre 2008 avec sept bâtiments de guerre

mobilisés sur zone en permanence), il est permis de douter que les 165 millions d'euros débloqués le 23 avril dernier par l'ONU pour rétablir les forces de sécurité et de police somaliennes suffisent à pacifier cet espace maritime particulièrement stratégique pour l'acheminement du pétrole du golfe Persique comme pour le développement du commerce euro-asiatique.

En effet, faisant face depuis la chute du président Siad Barre en 1991 à l'absence d'un État souverain, le pays se trouve dans une situation totalement instable : conflits répétés entre factions rivales, renversement des islamistes avec le soutien des forces armées éthiopiennes, corruption record. Tout cela a entraîné l'effondrement de l'économie du pays (baisse de 20 % du PIB de 1989 à 2002 d'après la Banque mondiale) qui occupe l'une des dernières places au monde, selon le classement de l'indice de développement humain (IDH) du PNUD. Face aux soubresauts de l'après guerre froide (rappelons que la Somalie a été pendant trente ans un terrain de rivalité entre les États-Unis et le bloc soviétique), on peut s'étonner du peu d'attention portée aux populations somaliennes, en comparaison notamment des efforts consacrés à la reconstruction de l'Afghanistan ou de l'Irak.

Le pillage de l'industrie de la pêche

Mais tout autant qu'apporter assistance, il importe de ne pas nuire... or, depuis l'effondrement du gouvernement central en 1991, il est désormais prouvé que ce pays dépourvu de marine et de garde-côtes a vu ses ressources pillées par de gros chalutiers italiens, espagnols, grecs, japonais ou encore coréens pêchant illégalement dans ces eaux très poissonneuses (recelant d'importants stocks de thons et de crustacés). Plus grave encore, des entreprises européennes se sont débarrassées là de leurs déchets toxiques et nucléaires *via* des filières mafieuses, provoquant l'apparition de dérèglements au sein de la faune marine et de maladies graves parmi les populations, ce qui amène certains¹ à se demander, non sans raison, si la piraterie le long des côtes somaliennes ne relève pas d'un mécanisme d'auto-défense des pêcheurs cherchant à protéger leurs eaux ou tentant de prélever une « taxe » sur les pilleurs.

Certes, il serait contestable de ne voir dans les attaques de pirates qu'une lutte pour le droit des populations somaliennes – certains

d'entre eux, très jeunes, n'ont probablement pas pleinement conscience de leurs actes et rien ne justifie de s'attaquer à des navires du PAM (Programme alimentaire mondial). Mais de la même manière, il est contestable de résumer ces actes à du banditisme. Un sondage informel réalisé par le site de presse indépendant *WardherNews* indique d'ailleurs que 70 % des populations locales soutiennent à des degrés divers les pirates. La saisie récente (du 11 au 19 avril 2009) au large du Puntland (nord-est de la Somalie) de deux navires égyptiens pêchant illégalement dans les eaux territoriales somaliennes ainsi qu'un remorqueur italien transportant des déchets toxiques ne fait que confirmer la poursuite du pillage et de la destruction des ressources maritimes de ce pays.

Une décharge industrielle

S'agissant du déversement de déchets toxiques dans la région (comme dans d'autres pays africains), la situation ne date pas d'hier². Déjà en 1988, l'OUA (Organisation de l'unité africaine) avertissait la communauté internationale du problème à travers une résolution signée à Addis Abéba³, ce à quoi le Parlement européen répondit quelques mois plus tard par une résolution solennelle condamnant l'exportation de déchets dangereux vers les pays du « tiers-monde ». Hélas, en dépit des conventions de Bâle (1992) et de Bamako (1996) interdisant le transfert des déchets dangereux vers les pays en développement et l'Afrique en particulier, la suite a montré qu'entre les déclarations de bonnes intentions et les actes, il y avait un gouffre.

En effet, comme le reconnaît désormais le porte-parole du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement), la Somalie a été utilisée depuis le début des années 1990 comme décharge. Des compagnies européennes se sont délestées de leurs déchets dangereux pour l'équivalent de 2,5 dollars la tonne alors que leur traitement en Europe dépassait parfois mille dollars. Parfois ces déchets ont été stockés à terre : aucune enquête de terrain n'a cependant jamais pu être menée à son terme, les seuls personnes ayant essayé d'enquêter sur place (Ilaria Alpi, grand reporter à la télévision publique italienne et Miran Hrovatin, cameraman slovène) ayant été assassinés en mars 1994 à Mogadiscio, vraisemblablement sous ordre de la mafia italienne, tête de pont de tous ces trafics⁴. D'autres fois, les fûts de déchets

(des déchets industriels dangereux, des déchets hospitaliers mais aussi des déchets nucléaires en provenance des États-Unis, d'Italie, d'Allemagne, de France et des pays de l'Est d'après un repentir anonyme) ont été purement et simplement jetés par-dessus bord en pleine mer.

Pendant des années, ces déchets s'étant accumulés au fond de l'océan, la vérité pouvait être aisément occultée. Le PNUE tenta toutefois timidement de sonner l'alerte en 1992 mais face aux pressions de quelques lobbies, elle fut contrainte au silence. Rappelons que le PNUE (comme l'Organisation mondiale de la santé à qui on l'avait reproché d'être restée silencieuse après l'explosion de Tchernobyl) dépend des moyens financiers que les États membres de l'ONU mettent à sa disposition et il est donc très délicat pour le PNUE de se dresser contre ses principaux bailleurs de fonds. Seulement, après le tsunami du 26 décembre 2004 et ses répliques qui ont touché la Corne de l'Afrique quelques jours plus tard, ces fûts furent rejetés sur les plages somaliennes, provoquant au sein des populations riveraines des infections respiratoires, des hémorragies ou encore diverses infections dermatologiques et faisant au minimum 300 victimes à ce jour. Le PNUE s'en est alors fait l'écho à travers un rapport rendu public⁵.

Cinq ans plus tard, en dépit du petit retentissement qu'a pu avoir ce rapport, les pirates pollueurs ne sont toujours pas sanctionnés et en dépit des 165 millions d'euros débloqués dernièrement par l'ONU pour rétablir les forces de sécurité et de police somaliennes, les victimes attendent toujours d'être dédommagées pour les dégâts écologiques causés par les pollueurs du Nord. Par ailleurs, plus globalement, ces informations accablantes couplées aux rapports mettant en évidence les conditions troublantes d'extraction de l'uranium dans des pays tels que le Niger démontrent de manière caricaturale (la boucle est bouclée...) combien l'indépendance énergétique des pays nucléarisés repose encore aujourd'hui sur l'asservissement de l'Afrique.

Franck Olivier

1 *You are lied to about pirates*. J Hari, Huffington Post, 04/02/2009.

2 *Déchets toxiques : un scandale qui s'éternise*. *Billets d'Afrique*, n°174, novembre 2008.

3 *Les vaisseaux du poison – la route des déchets toxiques*. François Roelants du Vivier, ed. Sang de la Terre, 1988.

4 *Trafic d'armes et de déchets toxiques. Les déchets de mort à l'ombre du réseau « Gladio Stay-behind »*, Enrico Porsia, 2003.

5 *After the tsunami – Rapid Environment Assessment*. UNEP, 2005, p. 126 - 137.

Immigration : une administration déloyale

Le témoignage édifiant publié par le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) qui illustre les pratiques quotidiennes des consulats, de la présomption systématique de fraude opposée aux étrangers et de la parfaite inutilité de la vérification ADN issue de la loi du 14 novembre 2006.

Mme R, d'origine camerounaise, vit régulièrement en France depuis 2005, où elle est exploitante agricole et mariée à un Français. Dès que les restrictives conditions légales, notamment de délai de présence en France, ont été remplies, elle a demandé le regroupement familial pour ses deux enfants restés au Cameroun R. et L, âgés alors de 12 et 16 ans. (...) La cadette souffre d'importants problèmes de santé d'ordre neurologique, a des crises de convulsions, et fait l'objet de traitements et d'un suivi médical constant ; c'est sa mère, infirmière diplômée au Cameroun, qui s'occupait d'elle jusqu'à son départ, et dans l'attente qu'elle puisse enfin la rejoindre en France. Son état de santé se dégrade et les médecins ne parviennent pas à le stabiliser.

Six mois après sa demande, le 14 novembre 2007, la préfecture de la Charente autorisait le regroupement familial dont toutes les conditions étaient remplies. Seules restaient, pensait-elle naïvement, les formalités de délivrance des visas aux enfants. (...) C'était sans compter sur les pratiques systématiques de blocage du consulat de France au Cameroun.

Bien que l'ensemble du dossier ait été immédiatement transmis au consulat tant par l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) que par l'intéressée, ce n'est que fin janvier 2008 qu'un rendez-vous était enfin obtenu, pour le règlement des frais de visa long séjour (deux fois 99 euros), qui n'est accepté qu'en espèces, en francs CFA, et en personne au guichet du consulat, lequel n'est accessible qu'après autorisation et rendez-vous, *via* un numéro de téléphone dédié, surtaxé et très généralement injoignable. Sur l'exigence des services consulaires, les enfants remettaient les originaux des extraits d'acte de naissance, délivrés à la naissance et avant la destruction des registres de l'époque. Ces mêmes documents avaient déjà été fournis et vérifiés à l'occasion de la demande de regroupement familial.

Malgré de nombreuses relances, appels de l'intéressée, interventions du maire de L. où vit et travaille Madame R., du sénateur de la Charente, aucune suite n'était donnée, dans le délai légal de deux mois, et ►►►

Un air de déjà-vu

S'il existe des centaines d'exemples de pratiques discriminatoires dans l'administration, la police française n'est pas en reste. La politique en matière d'immigration que mène, avec tout le zèle des nouveaux convertis, le ministre de l'Immigration, Éric Besson, conduit à toutes les brutalités. Ainsi, le 29 avril, un bébé de quatre mois a été placé en centre de rétention à Nîmes en compagnie de ses parents installés en France depuis 2005. La famille Bakhshiyani, parfaitement intégrée, a été interpellée à leur domicile de Gray (Haute-Saône). Sans doute, leur dangerosité nécessitait-elle de les déplacer du nord au sud. Dans une tribune publiée par *Libération* (25 mars 2009), l'écrivaine Anne Vallaeys faisait un rappel historique salutaire : « Si aujourd'hui en France il y a une résonance entre le sort des migrants et un épisode du passé, c'est plutôt la III^e République et sa politique xénophobe qu'il conviendrait de pointer, puisqu'elle prépara un terrain favorable aux camps d'internement de l'État français de Vichy. Bien avant Pétain, rastaquouères, Juifs ou non, étrangers, persona non grata étaient tracassés, harcelés par les préfets de France-la-douce (roman de Paul Morand, 1934). Toujours privée d'âme, l'administration appliquait alors les règlements et les circulaires du gouvernement Daladier. » De l'hiver 1938 au printemps 1939, c'est bien un cabinet radical-socialiste qui imagina ce que la République allait qualifier « lieux de séjour surveillé », « lieux d'hébergement », de « rassemblement », « camps de prestataires » et « camps de transit », selon les subtilités bureaucratiques. (...) Ils étaient des centaines de milliers de réfugiés, qui avaient choisi la patrie des droits de l'homme (...) Déjà les règlements exigeaient : réfugiés comme logeurs devaient déclarer les contrats de location au préfet. Privés de la protection de la loi, nombre d'étrangers en délicatesse avec les circulaires et les règlements aveugles, se gardaient bien de franchir le seuil des hôtels de ville, assurés d'en ressortir ficelés. RdB

◀ ◀ ◀ jusqu'en juillet 2008. Par un courrier daté du 6 juin 2008, mais en réalité posté le 30 juin 2008, et reçu le 7 juillet, le consulat indiquait refuser les visas au motif que les actes de naissance ne seraient pas authentiques.

Les enfants n'ayant plus leurs extraits d'actes de naissance originaux, Madame R. a saisi le tribunal de Douala, qui a rendu, le 2 avril 2008, deux jugements confirmant intégralement la validité des copies des actes de naissance. Le consul général du Cameroun en France, qui avait dès juillet 2006 délivré lui-même des actes de naissance pour ces deux enfants, a confirmé la parfaite régularité et validité des extraits d'actes de naissance, des jugements rendus, et a délivré de nouveaux actes. L'administration française a décidé de les ignorer.

En désespoir de cause, et voyant l'état de santé de sa fille se dégrader, Madame R. est retournée au Cameroun en décembre dernier et s'est rendue avec ses enfants au laboratoire indiqué par le propre consulat de France pour y faire effectuer, à ses frais, une analyse d'ADN. Les échantillons étaient adressés au laboratoire canadien PRO ADN (Laval, Québec), qui indiquait le 24 mars que « la probabilité de maternité est de 99,9999 % ».

Tout cela n'a pas davantage ému le Conseil d'État, auquel il avait été proposé d'ordonner lui-même une vérification de maternité ; une ordonnance datée du 9 avril signée de Rémy Schwartz, sans autre examen du

dossier ni même une audience, rejetait la contestation du refus de visa, en retenant de mystérieux « éléments circonstanciés présentés par le ministre » qui établiraient l'absence de filiation (dont il y a effectivement 0,00001 % de probabilité qu'elle soit contestable...).

L'unique élément dont les intéressés ont eu connaissance est en réalité... une copie de courrier, non nominatif, du principal hôpital de Douala où sont nés les enfants, répondant à un courrier du consulat de France de novembre 2006..., et mentionnant des erreurs de numérotation dans le registre des naissances. On ne peut qu'être impressionné par la prescience et les dons de divination de l'administration consulaire française qui, dès 2006, aurait écrit un courrier, qu'elle n'a pas souhaité produire, qui concernerait les enfants en question, en prévision de la demande de regroupement familial puis de visas qu'ils n'allaient faire que plus de un an plus tard, et dont on pouvait déjà présumer qu'elle s'appuierait sur de faux actes...

Il s'agirait donc d'un vaste complot impliquant la mairie de Douala, l'ambassade du Cameroun en France et le tribunal de première instance de Douala, que la vigilance du consulat de France épaulé par le Conseil d'État a permis de déjouer en empêchant une mère et ses enfants, qui y avaient été officiellement autorisés, de vivre ensemble.

Rien n'explique pour autant comment le propre laboratoire indiqué par le consulat de France, et celui auteur des analyses au

Canada, ont pu eux aussi confirmer la filiation ; il faut donc les compter au nombre des complices de ce complot international. Madame R., hospitalisée depuis son retour du Cameroun, et ses enfants, viennent de saisir la Cour européenne des Droits de l'homme. Cette affaire n'est hélas qu'une triste illustration des pratiques quotidiennes des consulats de France, de la présomption systématique de fraude opposée aux étrangers, et de la parfaite inutilité de l'humiliante procédure de vérification ADN issue de la loi du 14 novembre 2006. La Haute Autorité de lutte contre les discriminations HALDE) avait déjà retenu, dans son avis du 17 décembre 2007, le caractère discriminatoire de cette procédure.

Les décrets d'application de la loi du 14 novembre 2006 sur la vérification par des tests ADN de l'authenticité des actes d'état-civil des étrangers n'ayant jamais été pris, cette affaire est vraisemblablement la première dans laquelle les intéressés ont recours.

La plupart des victimes de ces pratiques n'auront ni les moyens, ni les réflexes d'aller plus loin, et soit renonceront à avoir enfants ou leurs conjoints à leurs côtés, soit alimenteront les lucratives filières de passeurs pour pouvoir d'une façon ou d'une autre vivre ensemble.

Article à retrouver sur <http://www.gisti.org/spip.php?article1439>

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 210, rue Saint-Martin - 75003 Paris. Tél.: 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél.: _____ Fax _____

Courriel: _____

- France: 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger: 30 euros
- Soutien: libre, soit _____

Modalités de paiement:

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoi.

Comité de rédaction: Pierre Caminade, Sharon Courtoux, Sisulu Mandjou Sory, Victor Sègre, David Mauger, Odile Tobner, Vincent Munié.

Ils ont participé à ce numéro:

Franck Olivier, Jean-François de Montvallan, Antoine Bangui, Issa Ba
Abonnements: Matthieu Vanpeene.
Coordination: O.Thimonier

Association Survie
210 rue Saint-Martin
F75003 Paris
Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25
Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20
<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0211G87632

Dépôt légal: mai 2009 - ISSN 1155-1666 Imprimé par Imprimerie 3 A

Abonnement:

25 euros (Étranger: 30 euros) personne à faible revenu: 20 euros

